

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 avril 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 33 a) de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

**Lettre datée du 1^{er} avril 2014, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Slovaquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration des Coprésidents de la réunion de haut niveau du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité tenue à New York le 4 novembre 2013, que le Représentant permanent de la République d'Afrique du Sud, M. Kingsley Mamabolo, et moi-même avons signée le 19 mars 2014 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 a) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
(*Signé*) František **Ružička**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} avril 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Slovaquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Réunion de haut niveau du Groupe d'amis pour la réforme
du secteur de la sécurité : renforcer l'appui global apporté
par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur
de la sécurité**

Déclaration des Coprésidents

En août 2013, le Secrétaire général de l'ONU a publié son deuxième rapport sur la réforme du secteur de la sécurité. Pour que celui-ci porte ses fruits, nous devons réfléchir ensemble à la marche à suivre pour concrétiser ses messages principaux. Ainsi, le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité a tenu, le 4 novembre 2013, une réunion de haut niveau pour examiner le rapport du Secrétaire général et débattre des moyens d'y donner suite. La présidence de la réunion a été assurée par les Coprésidents du Groupe d'amis, à savoir les Représentants permanents de la République slovaque et de la République sud-africaine. Le Représentant permanent de la République slovaque auprès de l'Organisation, M. František Ružička, a ouvert la réunion, après quoi M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général de l'ONU, M. Noel Sinclair, Chef de cabinet adjoint du Président de l'Assemblée générale, et M. Miroslav Lajčák, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et européennes de la République slovaque, ont prononcé des discours liminaires. Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, M. Kingsley Mamabolo, et la Représentante permanente du Nigéria, M^{me} Joy Ogwu, ont également fait des observations importantes sur le rapport du Secrétaire général. Plus de 120 représentants de 80 États Membres étaient présents à la réunion.

L'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité¹ a également participé à la réunion. Assurant conjointement la présidence de l'Équipe spéciale au niveau de la direction, M. Dmitri Titov, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (Département des opérations de maintien de la paix), et M. Jordan Ryan, Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement au Programme des Nations Unies pour le développement, ont exposé les difficultés et les avantages que présente selon eux la mise en œuvre des dispositions du rapport. Des membres de l'Équipe spéciale, du Bureau des affaires de désarmement et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont également fait des déclarations dans lesquelles ils ont rappelé les liens entre la réforme du secteur de la sécurité et des domaines connexes, tels que les armes légères et de petit calibre, la lutte contre la corruption et l'élimination des menaces transnationales. Le Bureau de la

¹ L'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité se compose de 14 départements, bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies participant aux activités d'appui à la réforme du secteur de la sécurité (voir <http://unssr.unlb.org/TaskForceMembers.aspx>).

Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit était également représenté.

Les intervenants ont tous salué les progrès considérables accomplis par l'ONU dans le renforcement de l'appui global qu'il apporte en faveur de la réforme du secteur de la sécurité. Le Vice-Secrétaire général a constaté qu'au cours des dernières années, la réforme du secteur de la sécurité, qui était initialement un concept très peu connu au sein de l'Organisation, était devenue un élément fondamental de ses activités de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de développement. Il a souligné que le rôle que l'ONU allait jouer à l'avenir dans ce domaine dépendait du projet et de l'appui des États Membres. Le Président de l'Assemblée générale a fait observer que les conclusions du rapport étaient pertinentes et applicables parce qu'elles reposaient sur des constatations faites sur le terrain. Il a en outre souligné que la réforme était un instrument important qui pouvait permettre de concrétiser certains principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, comme le progrès social et le relèvement des niveaux de vie. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et européennes de la République slovaque a estimé que la multiplication des demandes d'assistance adressées à l'ONU aux fins de la réforme du secteur de la sécurité attestait de son succès en la matière. En outre, il a demandé que des mesures soient prises pour que l'Équipe spéciale et son secrétariat, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, disposent des capacités et des ressources suffisantes pour relever les défis qui les attendent.

Le rapport du Secrétaire général résulte directement de l'initiative d'un État Membre. En effet, dans la déclaration présidentielle qu'il a publiée en octobre 2011 (S/PRST/2011/19), le Nigéria a demandé au Secrétaire général de procéder à « une analyse de l'appui apporté par l'ONU aux réformes du secteur de la sécurité ». De nombreux États Membres ont pris la parole pour saluer le rapport et faire des observations sur d'importants aspects de la marche à suivre. La présente déclaration des Coprésidents résume les débats sur les principales questions abordées et expose les priorités définies à leur issue. Six grands domaines de renforcement de l'appui ont été notamment recensés, qui revêtent une importance cruciale pour la mise en œuvre des recommandations du rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité, à savoir :

- La réforme du secteur de la sécurité et le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement. L'appui apporté par l'ONU à la réforme doit reposer sur une bonne compréhension des défis, des possibilités et des avantages qu'elle présente dans le cadre du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement, et en tenir pleinement compte;
- Le principe de la prise en charge de la réforme par les pays eux-mêmes. S'il reste des défis à relever, notamment dans les pays fragiles, les États Membres accumulent de plus en plus d'expériences et de connaissances relatives à la mise en œuvre de la réforme par les pays eux-mêmes. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans ce domaine;
- Les partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales. Les liens de coopération avec l'Union africaine devraient être renforcés et les partenariats devraient être élargis au-delà de l'Afrique;

- Les connaissances et compétences spécialisées en matière de réforme du secteur de la sécurité. Il convient de renforcer le rôle de l'ONU pour ce qui est du partage d'expériences et de connaissances, notamment dans la coopération Sud-Sud;
- Le suivi et l'évaluation des réformes du secteur de la sécurité. L'ONU devrait renforcer ses activités de suivi et d'évaluation et consolider les capacités nationales de suivi et d'évaluation, qui constituent un aspect important de la prise en charge de la réforme par les pays eux-mêmes;
- La capacité de l'ONU de fournir des services. Des ressources suffisantes doivent être mobilisées pour l'exécution des activités menées sur le terrain dans le domaine du secteur de la sécurité. Le mandat et les ressources de l'Équipe spéciale interinstitutions et de son secrétariat devraient être renforcés à la mesure de leurs besoins.

La réforme du secteur de la sécurité et le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement. L'appui apporté par l'ONU à la réforme doit reposer sur une bonne compréhension des défis, des possibilités et des avantages qu'elle présente dans le cadre du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement, et en tenir pleinement compte.

Dans son rapport, le Secrétaire général confirme que la réforme du secteur de la sécurité est devenue une composante centrale des programmes de l'ONU en matière de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de développement. Les États Membres ont estimé qu'il s'agissait d'une importante évolution de la culture de l'Organisation, dont on pouvait se féliciter. Toutefois, il est à présent nécessaire d'exploiter tout le potentiel de la réforme du secteur de la sécurité dans ces domaines. Pour consolider la réforme dans le domaine du maintien de la paix, il faut axer davantage les efforts sur l'appui à la prestation de services de sécurité de base en vue de renforcer la confiance. Dans le domaine de la consolidation de la paix, la réforme exige une intensification des activités visant à favoriser l'instauration d'un dialogue national participatif, qui doit permettre de renforcer les principes de la gouvernance démocratique. Affirmer le lien entre maintien et consolidation de la paix reste un défi important à relever. Enfin, dans le domaine du développement, on considère de plus en plus que la réforme du secteur de la sécurité dépend dans une certaine mesure de la capacité d'examiner les questions de sécurité sous l'angle du développement et des droits de l'homme en général. Ainsi, par exemple, de l'avis du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 établi par le Secrétaire général, il faut s'assurer qu'il soit inscrit dans ledit programme que la paix, la sécurité et l'état de droit sont des éléments essentiels des prochains objectifs du Millénaire pour le développement. Les participants ont préconisé que la réduction de la violence armée fasse partie des objectifs du cadre de développement pour l'après-2015. Enfin, l'appui de l'ONU à la réforme du secteur de la sécurité dans ces domaines doit inspirer une réflexion concernant les moyens de concilier la nécessité de procéder à des réformes institutionnelles sur la durée et la nécessité de fournir des services de base immédiats. Pour ce faire, il faut non seulement associer l'appui à d'autres initiatives connexes, comme la réduction de la violence armée ou la protection des droits de l'homme, mais également s'efforcer surtout de mettre en place des initiatives et des dialogues sur le plan local, par exemple en renforçant les liens entre le secteur de la sécurité et les populations locales, en favorisant la création de partenariats avec des groupes de femmes et de

jeunes notamment, et en appuyant la concertation au niveau local. L'Organisation est bien placée pour fournir aux États Membres un appui global dans les domaines du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement, car les entités de l'ONU œuvrant à la réforme du secteur de la sécurité participent aux activités menées dans tous ces domaines. Les États Membres ont souligné que la réforme exigeait de tous les acteurs de l'ONU qu'ils conjuguent leurs efforts, d'où l'importance de l'Équipe spéciale interinstitutions. De nombreux moyens de tirer parti de la diversité des membres de l'Équipe spéciale ont été suggérés, comme par exemple relier la réforme du secteur de la sécurité aux activités menées par le Bureau des affaires de désarmement aux fins de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes ou à celles menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière de lutte contre les stupéfiants et la corruption. Certains ont également préconisé, dans l'intérêt de l'approche globale de l'ONU concernant la réforme du secteur de la sécurité, que soit renforcée la coopération non seulement entre les membres de l'Équipe spéciale, mais également, au-delà de cela, avec la Banque mondiale et d'autres institutions concernées au plus haut point.

Le principe de la prise en charge de la réforme par les pays eux-mêmes. S'il reste des défis à relever, notamment dans les pays fragiles, les États Membres accumulent de plus en plus d'expériences et de connaissances relatives à la mise en œuvre de la réforme par les pays eux-mêmes. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans ce domaine.

Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, le principe le plus fondamental de l'appui apporté par l'ONU à la réforme du secteur de la sécurité est celui de la prise en charge de la réforme par les pays eux-mêmes. Un grand nombre d'États Membres ont félicité l'ONU d'avoir cherché à concrétiser le principe de prise en charge de la réforme par les pays eux-mêmes, notamment en élaborant les notes d'orientation techniques intégrées sur la prise en charge de la réforme par les pays. Il a été souligné que, quand l'appareil de sécurité donne la priorité à la fourniture de services aux populations, la légitimité de l'État et la stabilité politique s'en trouvent renforcées. Il faut appuyer la prise en charge nationale en s'efforçant davantage de renforcer les moyens et les cadres institutionnels du secteur de la sécurité qui permettent de répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité. Il est également nécessaire de prendre conscience qu'il existe des tensions sous-jacentes entre la prise en main nationale et l'appui international. La coordination des activités relatives à la réforme a été citée à titre d'exemple. Les États Membres ont engagé l'ONU à renforcer son rôle de coordination pour remédier au fait que les activités d'appui menées à l'échelle internationale dans tous les domaines d'intervention semblent souvent manquer de cohérence, voire se recouper. Sa légitimité et son rôle stratégique font de l'ONU le meilleur instrument d'appui à la coordination internationale. Il faut toutefois s'attacher à concilier le rôle de coordination que peut jouer l'ONU et la prise en main de la réforme par les pays eux-mêmes, en veillant à ce que l'appui international tienne dûment compte de priorités nationales clairement définies. Certains États Membres procédant à des réformes dirigées par le pays tout en coopérant avec des acteurs internationaux ont fait part de leur expérience. De l'avis de certains, on pouvait tirer les enseignements des processus menés à bien. Les éventuelles tensions entre la prise en charge par les pays et l'appui international étaient aussi considérées comme particulièrement problématiques dans les pays fragiles, où l'État n'est pas en mesure d'assurer les

services de sécurité de base. Les États Membres ont préconisé de poursuivre la réflexion quant à l'appui à la prise en charge par les pays dans ce contexte particulier.

Les partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales. Les liens de coopération avec l'Union africaine devraient être renforcés et les partenariats devraient être élargis au-delà de l'Afrique.

Dans son rapport, le Secrétaire général engage l'ONU à aider les organisations régionales et sous-régionales à élaborer des cadres gouvernant la réforme du secteur de la sécurité en tenant compte du contexte régional. Les États Membres ont considéré que la viabilité, la légitimité et la pérennité de la démarche adoptée par l'ONU en matière de réforme dépendaient de la mesure dans laquelle elle tenait compte des différents cadres régionaux et s'y adaptait. Il a été souligné que ces cadres devaient comporter à la fois des politiques et des mécanismes de mise en œuvre. À ce sujet, on a salué le partenariat liant de longue date le Département des opérations de maintien de la paix et l'Union africaine, qui a abouti à l'adoption d'une politique continentale pour la réforme du secteur de la sécurité. Il faut cependant redoubler d'efforts pour intensifier ces collaborations, par un appui aux mécanismes de mise en œuvre. Il faudrait également encourager d'autres régions à élaborer, elles aussi, ce type de cadres, afin de donner une dimension véritablement mondiale aux activités de l'ONU dans ce domaine crucial. Les États Membres ont demandé à l'ONU d'appuyer davantage d'initiatives de collaboration avec des organisations comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation des États américains et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il a été observé qu'une possibilité de collaboration se dessinait actuellement avec cette dernière. En effet, la prochaine présidence de l'OSCE, qui sera assurée par la Suisse, a inscrit le renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité au sein des États participants parmi les 10 priorités de son programme. Au vu de l'état actuel des réflexions menées par l'OSCE, il a été suggéré que le moment était venu d'envisager de revitaliser la collaboration de l'ONU avec l'OSCE, qui constitue un organisme régional au sens du chapitre VIII de la Charte, en vue de faire fond sur des intérêts communs aux deux entités. Cette collaboration pourrait leur permettre d'échanger les enseignements et meilleures pratiques qu'elles ont recensés en matière d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et contribuer au renforcement de la cohérence de l'appui international. Il a donc été demandé à l'ONU de s'efforcer de collaborer avec l'OSCE, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, afin d'appuyer les partenariats favorisant l'efficacité des initiatives menées sur le terrain dans le domaine de la réforme.

Les connaissances et compétences spécialisées en matière de réforme du secteur de la sécurité. Il convient de renforcer le rôle de l'ONU pour ce qui est du partage d'expériences et de connaissances, notamment dans la coopération Sud-Sud.

Dans son rapport, le Secrétaire général affirme que les États Membres possèdent une riche expérience en matière de réforme du secteur de la sécurité, qu'ils doivent partager. En effet, parce qu'ils ont pris en main eux-mêmes le processus de réforme, de nombreux pays, qu'ils soient ou non membres du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, peuvent faire profiter d'autres pays de leur expérience. L'Afrique du Sud, par exemple, a expliqué qu'elle avait appuyé

le processus de réforme ouvert à tous, qui reposait notamment sur la participation des femmes. D'autres États Membres ont expliqué comment ils avaient appuyé des démarches globales de la réforme fondées sur les principes de prise en main nationale et de gouvernance démocratique. Il a été souligné qu'il fallait que l'ONU mette en place des moyens de recueillir ces connaissances et de s'assurer que les pays puissent s'en inspirer. Il faut pour cela élargir le réseau d'experts civils et exploiter les moyens disponibles aux niveaux régional et sous-régional. Les États Membres devraient contribuer à la constitution de ce type de réseaux, en alimentant, par exemple, le répertoire de spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité établi par l'ONU. Par ailleurs, l'Équipe spéciale doit veiller à ce que la formation nécessaire soit assurée pour répondre à la demande croissante en compétences spécialisées. L'ONU devrait également continuer de rechercher des moyens de tirer parti de la coopération Sud-Sud dans les réflexions sur la réforme du secteur de la sécurité.

Le suivi et l'évaluation des réformes du secteur de la sécurité. L'ONU devrait renforcer ses activités de suivi et d'évaluation et consolider les capacités nationales de suivi et d'évaluation, qui constituent un aspect important de la prise en charge de la réforme par les pays eux-mêmes.

Dans son rapport, le Secrétaire général demande à l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité de contribuer davantage à l'appui apporté en matière de suivi et d'évaluation de la réforme. Il a été établi que l'Organisation se devait de s'assurer que ses interventions produisaient tous les résultats escomptés et profitaient réellement aux populations. En fin de compte, leur réussite ne se mesure véritablement qu'à l'aune du sentiment de sécurité que ressentent les citoyens et de la confiance qu'ils ont dans le secteur de la sécurité. Le suivi et l'évaluation constituent des instruments importants pour vérifier si cet objectif fondamental est atteint. Ils permettent aussi de cerner l'évolution des besoins et d'apporter les ajustements nécessaires à l'appui à long terme aux processus de réforme du secteur de la sécurité. Les États Membres ont souligné que l'Équipe spéciale jouait un rôle important pour ce qui est de veiller à ce que l'action de l'ONU sur le terrain soit plus efficace, par exemple en examinant les progrès accomplis et en vérifiant que les activités étaient axées sur le respect des principes fondamentaux de la réforme du secteur de la sécurité. Pour ce faire, l'Équipe spéciale devra innover, à savoir qu'elle devra ne plus se contenter d'une évaluation quantitative des éléments constitutifs de l'appui à la réforme mais en mesurer également les aspects qualitatifs, souvent moins visibles mais plus révélateurs de changements véritables dans la vie des populations.

La capacité de l'ONU de fournir des services. Des ressources suffisantes doivent être mobilisées pour l'exécution des activités menées sur le terrain dans le domaine du secteur de la sécurité. Le mandat et les ressources de l'Équipe spéciale interinstitutions et de son secrétariat devraient être renforcés à la mesure de leurs besoins.

Les États Membres ont vivement félicité l'Équipe spéciale interinstitutions du travail remarquable qu'elle a mené et des excellents résultats qu'elle a obtenus. Tous se sont accordés pour dire que l'Équipe spéciale avait joué un rôle très important dans le renforcement de l'appui global apporté par l'ONU dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. L'Équipe en a renforcé la cohérence en se présentant comme l'interlocuteur unique auquel les États Membres et les entités sur

le terrain pouvaient s'adresser pour demander des avis en matière de politique générale et des conseils techniques. En plus de s'acquitter des nombreuses tâches définies par le Secrétaire général dans son rapport, l'Équipe spéciale doit renforcer la cohérence de l'appui fourni sur le terrain. Il s'agit, par exemple, de renforcer le rôle de l'ONU dans la coordination de l'assistance sur le terrain, d'appuyer les stratégies conjointes de mobilisation des ressources ou de renforcer la collaboration avec d'autres équipes spéciales de l'ONU, comme l'Équipe spéciale sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue, ce qui suppose d'étudier les moyens d'utiliser au mieux le mécanisme d'équipe spéciale existant pour atteindre certains des objectifs définis dans le rapport. Par ailleurs, il est impératif de prévoir des ressources suffisantes par rapport aux attentes et aux mandats. Il a été souligné que l'exécution de nombreuses activités définies comme prioritaires dépendait en fait des moyens dont disposaient l'Équipe spéciale et son secrétariat et qu'il fallait par conséquent s'assurer que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de l'Équipe, et en particulier de son secrétariat, pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs importantes fonctions, en faisant reposer leur financement sur une approche plus permanente et prévisible.

La marche à suivre

De l'avis général, le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité a sensiblement contribué au renforcement de l'approche globale adoptée par l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, car il a permis aux États Membres de partager leurs expériences, d'alimenter le débat et de s'accorder sur un programme. S'il est vrai que l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité a consolidé d'importantes réalisations, l'application des recommandations que le Secrétaire général a faites dans son deuxième rapport exigera un travail considérable. Il importe au plus haut point que les progrès accomplis soient examinés et que les États Membres soient régulièrement informés de l'état de la mise en œuvre des recommandations, ce qui doit continuer d'être fait avec l'appui du Groupe d'amis. À cet égard, les Coprésidents du Groupe d'amis sont favorables à l'idée de promouvoir, en coopération avec les membres du Conseil de sécurité, la tenue, l'année prochaine, d'un débat sur la réforme du secteur de la sécurité au sein du Conseil, afin de continuer à appuyer ce dialogue à un niveau plus élevé.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République slovaque
(*Signé*) František **Ružička**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République sud-africaine
(*Signé*) Kingsley **Mamabolo**